



SNUDI-FO

Syndicat du Val-de-Marne

Information importante à l'attention des EFS renouvelés

Convocation devant le jury pour les EFS renouvelés

Contacté par de très nombreux EFS renouvelés qui viennent de recevoir une convocation pour un entretien devant le jury, le secrétaire départemental du SNUDI-FO 94 a contacté ce jour, en urgence, l'IEN Adjointe à la DASEN à ce sujet.

Celle-ci nous indique avoir pris contact avec la DSDEN du 77 en charge du pilotage de ce dossier.

L'IEN Adjointe précise : « *il n'y a pas à avoir d'inquiétude. Ils ont tous été convoqués car il convient de respecter le délai de 2 semaines entre l'envoi des convocations et l'entretien. Cependant, seuls les EFS qui auront un avis défavorable devront se présenter à l'entretien. Ceux qui auront un avis favorable recevront une information selon laquelle il ne sera pas nécessaire de se présenter. Les avis seront consultables à partir du 16 juin sur la plateforme dédiée.* »

A propos des avis des IEN

Avant de donner leur avis, les Inspecteurs de circonscription ont rencontré ces EFS dans des circonstances variables : en présentiel alors qu'ils avaient un petit groupe d'élèves dans le cadre du protocole sanitaire, lors d'une classe « virtuelle » ou lors d'un entretien en présentiel ou en distanciel.

Selon la représentante de l'Inspecteur d'académie, c'est une « note nationale interne » dont les syndicats n'ont pas eu connaissance qui demande aux IEN de procéder ainsi.

Aucune de ces modalités ne correspond à une « inspection » lors de laquelle un enseignant est évalué devant sa classe en fonction de la grille de compétences.

Il est indispensable de rappeler que ce que certains appellent « l'enseignement à distance », voire « télétravail » n'est pas de l'enseignement mais de la « continuité pédagogique » dont l'objectif reconnu par le ministre lui-même est le simple maintien d'un lien avec l'institution scolaire. D'ailleurs il faut préciser que cette « continuité pédagogique » n'a fait l'objet d'aucun texte réglementaire et ne saurait être soumise à aucun contrôle de la hiérarchie.

Pour le SNUDI-FO 94, un PE stagiaire ne peut donc recevoir un avis négatif alors qu'il n'a pas bénéficié d'une inspection organisée dans un cadre conforme à la réglementation. De même, compte tenu du confinement, aucun EFS renouvelé n'a pu bénéficier d'une formation complète.

Dans ces conditions exceptionnelles, afin de respecter les droits des personnels, le SNUDI-FO 94 demande aux autorités qu'il n'y ait aucun licenciement d'EFS de prononcé !

Le SNUDI-FO 94 invite les EFS renouvelés à contacter en urgence le syndicat pour défendre leur droits et leur dossier.

Contacts Thierry Audin 0622910057 et Samia Ait Elhadj 0617877381

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et professeurs des écoles de l'enseignement public, de la Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière

✉ 11/13, rue des archives - Maison des syndicats - 94000 CRETEIL ☎ 01.43.77.66.81
Fax : 01.43.77.31.29 - email : 94snudifo@gmail.com - internet : snudifo94.fr - f snudifo94 - t @SNUDIFO94